

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 143 Subvention (20 000 euros) à l'association Durapole (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Durapole ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association Durapole, sise 46 rue René Clair 75018 Paris (N°SIMPA : 45802, dossier 2017_05600).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 400, ligne 55021, chapitre 65 du budget de fonctionnement 2017 et exercices suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO